Image not found or type unknown

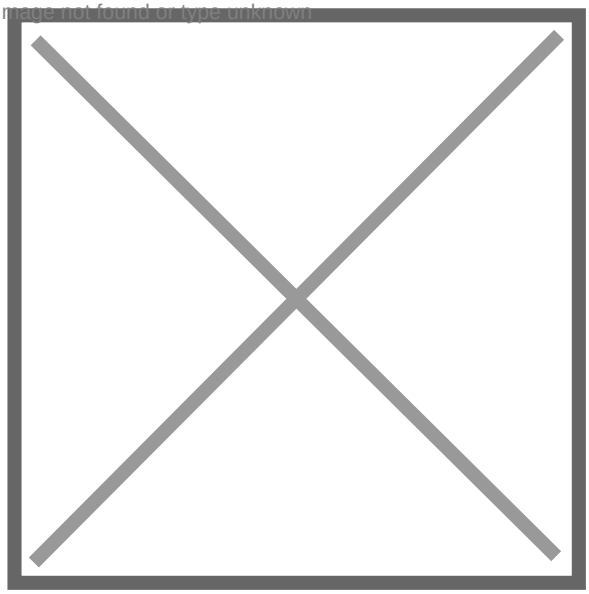

Declaration des revenus locatifs

Par **Azertytur00**, le **22/01/2022** à **00:21**

Bonjour,

Je demande votre aide concernant mon cas. J’ai, depuis 4 ans, un bien en location mais je n’ai jamais déclaré les revenus par bêtise, etant plus jeune et ayant la facilité comme excuses inexcusable. Je mets de l’ordre dans ma vie. Je ne sais pas comment réparer cette grosse négligence de ma part mais je n’ai qu’une envie, c’est de réparer mes bêtises avec toutes les pénalités méritées possibles. Comment puis-je faire ?

Merci de votre aide.

Par **Visiteur**, le **22/01/2022** à **17:34**

Bonjour,

Sachez que lorsque vous faites votre déclaration d'omission spontannément, (revenus spontanément déclarés par le contribuable sans que l’administration l’y invite), vous pouvez bénéficier d'une clémence concernant les pénalités.

Dans un tel cas, je vous recommande d'effectuer la démarche par déclaration papier, en R/AR à votre recette des impôts..

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés